



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réforme de la formation des professeurs de SES

Question écrite n° 12415

Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme du CAPES et, plus particulièrement, sur le projet de référentiel de formation des professeurs de sciences économiques et sociales (SES) dans le cadre du master « métiers de l'enseignement et de l'éducation ». Présenté à l'automne 2025 par la direction générale de l'enseignement scolaire, ce projet précise que l'enseignement des SES « repose essentiellement sur l'étude des fondamentaux » et que son objet n'est pas la présentation de débats théoriques ou de société. Cette orientation a suscité de fortes réserves de la part d'associations professionnelles, de sociétés savantes et d'universitaires, qui estiment qu'elle risque de restreindre le pluralisme des approches scientifiques et la compréhension de la démarche propre aux sciences sociales. Une tribune collective publiée dans la presse nationale a notamment alerté sur les conséquences possibles de ce cadrage pour la formation à l'esprit critique des élèves. Par ailleurs, la réforme du CAPES de SES introduit un système d'épreuves « majeure » et « mineure », censé tenir compte de la diversité des parcours universitaires des candidats. Or plusieurs acteurs de la formation soulignent que les maquettes de master et les moyens actuellement prévus ne permettraient pas d'assurer un rattrapage disciplinaire effectif, en particulier dans la discipline dite « mineure ». Des incertitudes demeurent également quant à la préparation des étudiants dès la licence et au devenir des candidats non admis au concours, alors que la première session du nouveau CAPES est prévue en mars 2026. Dans ce contexte, il souhaite connaître les garanties que le Gouvernement entend apporter afin d'assurer le respect du pluralisme scientifique dans la formation des futurs enseignants de SES, la cohérence du nouveau dispositif de formation au regard de la diversité des parcours universitaires et la sécurisation des parcours des étudiants engagés dans la préparation du CAPES. Il souhaite également savoir, dans ce sens, si le Gouvernement envisage des ajustements du référentiel de formation et du calendrier de mise en œuvre de la réforme.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12415

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 538